

## DECISION DU PRESIDENT n° 2023-275

### **Objet : Solidarités – Seniors Autonomie – Forum du bien vieillir 2023 - Mise à disposition de locaux par la Ville de Tournon s/Rhône**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'ARCHE AGGLO a choisi d'inscrire son action en faveur des personnes âgées dans une politique globale d'accompagnement du vieillissement dans le cadre de la compétence « coordination, soutien technique et financier autour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap »,

Considérant que son action porte notamment sur l'organisation du forum du bien vieillir le 21/11/2023 pour développer la prévention et lutter contre l'isolement des âgées,

### **DECIDE**

Article 1 : De signer la convention de mise à disposition gratuite de la salle Georges Brassens par la Ville de Tournon s/Rhône pour l'organisation du forum du bien vieillir le 21/11/2023.

Article 2 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.